

# AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 64-5  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 64 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2023, le conseil a adopté le projet de règlement n° 64-5 amendant le règlement n° 64 sur les permis et certificats.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 15 août, à 18 h 45 à la salle municipale, située au 17, route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton. L'objet de cette assemblée est d'informer les intéressés sur la modification réglementaire en cours qui révisera les tarifications en vigueur pour l'obtention d'un permis ou certificat. Monsieur le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la municipalité, aux heures normales de bureau soit du lundi au jeudi de 9 h à midi et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.



---

Simon Boucher

---

**Certificat de publication**

**Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230, rang de la Rivière de L'Est à Sainte-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la municipalité et en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil, le 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023, entre 10 heures et 11 heures.**

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.**

**Le greffier-trésorier,**



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and curves, positioned above a horizontal line.